



inhumain : interdits de s aimer !

Par **bilka**, le **19/05/2010** à **01:38**

je suis française vivant en France, mon compagnon est algérien et vit en Algérie. Je souhaite qu'il vienne me voir de temps en temps grâce au visa touristique mais je ne vous apprend rien en vous disant qu'il a essayé plusieurs refus ! nous ne souhaitons pas non plus nous marier pour le moment car nous jugeons cela trop précoce.

Pouvons-nous nous appuyer sur l'article 8 de la convention des droits de l'homme pour un recours au conseil d'état ou sur tout autre article...? En bref y a-t-il une solution juridique ou un vide juridique qui pourrait nous donner gain de cause ? merci de m'avoir lue et de bien vouloir m'aider, car nous trouvons cette situation INHUMAINE au vu de nos sentiments.

Par **rosanita**, le **19/05/2010** à **08:50**

Madame,

Les services consulaires français sont simplement suspicieux,

Essayer par le biais de visa étudiant de moins de six mois.

Cordialement.

Par **andingmen**, le **28/06/2010** à **14:01**

Bonjour,

Votre but est de vivre ensemble non ? Alors pourquoi un mariage serait-il trop précoce ? C'est juste 10 minutes à la mairie et après vous pourrez faire une demande de visa de conjoint français.

Je l'ai fait, cela ne m'a posé aucun problème. Je suis français ma femme est algérienne et nous vivons en France tous les deux depuis déjà 2 ans.

Mon conseil est mariez-vous, votre but est de passer votre vie ensemble non ? soyez logique avec vous-même, peu importe que ce soit précoce ou non. Mettez-y les moyens et les autorités françaises ne pourront rien dire contre.

Ne le prenez pas mal car au début je pensais comme vous. je me disais mariage trop tôt etc mais nous voulions être ensemble dans le même pays alors nous nous sommes mariés. Cela ne change rien à vos sentiments et surtout les autorités ne pourront que vous accorder un visa.

Bon courage

A

Par **Domil**, le **30/07/2010** à **23:55**

Allez le voir, vous, de temps en temps